

ENVIRONNEMENT

PROTECTION DE L'EAU

Le Service public d'assainissement non collectif (SPANC) est un service destiné à contrôler les installations d'assainissement autonome des habitations qui ne sont pas reliées au tout-à-l'égout dans l'optique de garantir un bon état écologique des masses d'eaux (ruisseaux, rivières, plans d'eau...) de notre territoire. En effet, la pollution diffuse liée à des installations défectueuses peut entraîner une *eutrophisation** excessive et une atteinte importante à la biodiversité.

Le SPANC intervient dès l'instruction du permis de construire, ou en cas de réhabilitation de filière d'assainissement, et poursuit sa démarche tout au long du chantier de travaux. L'objectif est ainsi de garantir à la collectivité et au particulier la conformité des installations réalisées. Par ailleurs, le SPANC exécute également le contrôle périodique de bon fonctionnement des ouvrages existants dans l'optique de pérenniser la qualité épuratoire des dispositifs de traitement.

La construction ou la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'un contrôle dès sa phase de conception. Le SPANC doit vérifier et valider la conformité de votre projet vis-à-vis de la réglementation, à partir de l'étude de conception réalisée par un professionnel. Celui-ci proposera les solutions possibles les plus adaptées à votre habitation et endossera la responsabilité de cette sélection pendant 10 ans.

Une fois les travaux réalisés et avant le remblaiement de l'installation, vous devez contacter le SPANC afin de venir sur place pour réaliser un contrôle d'exécution et valider sa mise en fonctionnement.

Réalisé sur site par le SPANC, le contrôle de bon fonctionnement et d'entretien permet de s'assurer de l'absence de risque sanitaire et environnemental et de l'absence de non-conformité. Ce contrôle fait l'objet du paiement de la redevance correspondante.

En cas de vente immobilière, le vendeur d'une habitation en assainissement non collectif a l'obligation de justifier de l'état de son installation. Si un contrôle a déjà eu lieu : le vendeur doit annexer l'attestation (datée de moins de 3 ans). Si aucun contrôle n'a eu lieu : le vendeur doit contacter le SPANC pour enclencher une procédure de contrôle.

L'ensemble de ces contrôles a été confié à la société Véolia Eau via une délégation de service public.

Afin de faciliter les remises aux normes des installations, la Communauté de Communes Sud Estuaire a engagé un programme d'incitation financière auprès des particuliers pouvant aller jusqu'à 50% du coût des travaux pour les foyers aux ressources modestes. Par exemple, un couple avec deux enfants doit disposer d'un revenu fiscal de référence inférieur à 38.215 € pour bénéficier de l'aide.

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, peut accorder une aide complémentaire pour la réhabilitation d'installations de plus de 15 ans et dont les travaux (non débutés à la date de la demande) sont programmés suite à une obligation de mise en conformité. Ils doivent être d'un montant minimum de 1 500 €, sauf pour les propriétaires occupants aux ressources "très modestes", pour lesquels aucun seuil n'est exigé.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Communauté de Communes Sud Estuaire ou consulter le site internet : www.cc-sudestuaire.fr – Rubrique « Environnement et urbanisme > Assainissement, eaux usées, eau potable ».

*eutrophisation – accumulation de nutriments, p. ex. algues vertes

Détail des tarifs :

Type de contrôle	Coût pour l'année 2018
Contrôle des installations existantes	14,59 € HT Redevance annuelle qui s'ajoute à la facture d'eau potable
Contrôle des nouvelles constructions	
- Contrôle de conception	62,15 € HT
- Contrôle de bonne exécution	107,15 € HT
Contrôle dans le cadre d'une vente	167,15 € HT

Contact :

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ESTUAIRE
Service Public d'Assainissement Non Collectif
6 boulevard Dumesnildot
44560 Paimbœuf
Tél. 02 40 27 70 12

VÉOLIA EAU

Rue Paul Caniot - PA de la Guerche à SAINT BREVIN LES PINS (du lundi au vendredi de 9h à 12h)
Téléphone : 09 69 32 35 29 (prix d'un appel local), du lundi au vendredi, 8h-18h.

www.service-client.veoliaeau.fr